

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01461

Numéro SIREN : 397 861 584

Nom ou dénomination : V.T.N.

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001741

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/001741**
n°de gestion : **1994B01461**
n°SIREN : **397 861 584 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 31/01/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

V.T.N. - Société à responsabilité limitée
52 rue Des Tourneurs 31000 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/07/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



2097353

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/08/2016	et clos le	31/07/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social :			
EURL VTN							
SIRET				3 9 7 8 6 1 5 8 4 0 0 0 4 3			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:			
52 RUE DES TOURNEURS							
31000 TOULOUSE							

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
pour l'année à l'origine M. 12	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Vente à distance sur catalogue général	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	Déficit	737
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visueur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : CABINET COURREGES & SABATIER	
76 boulevard STRASBOURG 31000 TOULOUSE	
Tél : 0561631633	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)			
Montant des distributions	(e)			
autres que celles visées en (a),	(f)			
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	(g)			
	(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :

- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.

Pour les
S.A.R.L.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nombre
de parts
sociales
appartenant
à chaque
associé en
toute pro-
priété ou en
usufruit

Année au
cours de
laquelle le
versement
a été
effectué

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement
dits

Montant des sommes versées :
à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

Indemnités
forfaitaires

Remboursements

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

Indemnités
forfaitaires

Remboursements

1

500

2017

16 000

FERNANDEZ MARC
1, RUE DU REMPART
31000 TOULOUSE
GERANT

conforme à l'original.

MF

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL VTN</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>52 RUE DES TOURNEURS 31000 TOULOUSE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 9 7 8 6 1 5 8 4 0 0 0 4 3</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/07/2017</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	300 300
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 529 11 223 2 306
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	Informations à l'original
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 237 1 237
TOTAL (II) BJ			BK	15 066 11 523 3 543	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	12 660 5 064 7 596
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 919 6 919
		Autres créances (3)	BZ	CA	48 275 48 275
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	59 316 59 316	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III) CJ		CK	127 171 5 064 122 107	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			1A	142 237 16 587 125 650	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise EURL VTN		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 7 622 ...)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 032
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	18 493
	Report à nouveau	DH	(5 563)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(968)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	20 616
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 822
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	72 400
	Dettes fiscales et sociales	DY	22 810
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	105 033	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	125 650	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	105 033
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL VTN							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	522 085	FB	547 246	FC	1 069 332	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	248	FH		FI	248	
		FJ	522 334	FK	547 246	FL	1 069 580	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 306	
Autres produits (I) (11)					FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 072 386	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	899 797	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	80	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	93 355	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 650	
	Salaires et traitements*					FY	45 788	
	Charges sociales (10)					FZ	22 471	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 090
							GB	
							GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	51	
	Autres charges (12)					GF	1 066 284	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	6 102	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	13 463	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	13 472	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 632	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	11 632	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
						GV	1 840	
						GW	- 7 943	

Désignation de l'entreprise EURL VTN		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	26 245	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	26 245	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	37 002	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	37 002	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(10 756)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 845)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 112 105	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 113 073	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(968)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	(30 845)	
		HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	36 405	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	16 628	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	25	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	16 628	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Pénalités, amendes fiscales et pénales		597	
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			(4 599)
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
Autres achats et charges externes		36 405		
Ventes de marchandises			(30 845)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL VTN										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	300	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	12 980	LC		LD	549		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	12 980	LO		LP	549			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 237	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	1 237	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	14 517	ØH		ØJ	549				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3			
										4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	300	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets. aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	13 529	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	13 529	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	1 237	2G			
TOTAL IV				13		NJ		NK	1 237	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	15 066	ØM			

MF

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2017
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

 Exercice N clos le : **31/07/2017**

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : **EURL VTN**

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL VTN										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	300	PF		PG		PH	300	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	9 133	QM	2 090	QN		QO	11 223	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	9 133	QV	2 090	QW		QX	11 223	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	9 433	ØP	2 090	ØQ		ØR	11 523	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1		N2	N3		N4		N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6	P7		P8		P9	Q1
Terrains		Q2	Q3		Q4	Q5		Q6		Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2	R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9	S1		S2		S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7	S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5	T6		T7		T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3	U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8	V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7		W8		W9	X1
TOTAL III		X2	X3		X4	X5		X6		X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM					NO
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ		NR	NS		NT		NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL VTNNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

HY.

Désignation de l'entreprise : EURL VTN.

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 237	UV		UW	1 237				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	6 919		6 919						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	7		7						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 380		2 380					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	26 377		26 377					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 061		1 061					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	18 449		18 449						
	Charges constatées d'avance .	VS									
	TOTAUX		VT	56 431	VU	55 194	VV	1 237			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	72 400		72 400						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 219		2 219						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 362		2 362						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 017		18 017						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	210		210						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	9 822		9 822						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	105 033	VZ	105 033						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

MF

Désignation de l'entreprise : EURL VTN										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/07/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible*		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WC				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		WE				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 597				
	Amendes et pénalités		WJ		597		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		XY				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												I7		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												K7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8				
							- imposées au taux de 0 %				ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme				WN				
								- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ 3 075				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
TOTAL I										WR		3 672			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 968			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV				
							- imposées au taux de 0 %				WH				
							- imposées au taux de 19 %				WP				
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
							- imputées sur les déficits antérieurs				XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A		XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY		
	Majoration d'amortissement*												XD		
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9				Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		XF				
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6				Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		PA				
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV				Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		XC				
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG 3 441					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 4 409			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II) - déficit (II moins I)		XI		XJ 737	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		XO 737			

EURL VTN

[illegible]

(lignes 1 à 2)
N° 2058-A

EURL VTN

Exercice N

[illegible]

MF.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL VTN		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		737
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		737
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		2 193
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**XU**☐

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

M/K

Désignation de l'entreprise EURL VTN										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(52 830)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	47 266		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	(5 564)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(5 563)				
					TOTAL II	ZH	(5 563)				
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice							XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7				YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance					YT	1 761				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8				XQ	671				
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	5 266				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES				ST	85 656				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	93 355				
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	2 337				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS				9Z	313				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	2 650				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée					YY	93 582				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	144 933				
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *					0B	24 362				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S					
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)					YP	2				
	Effectif affecté à l'activité artisanale					RL					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	Si oui cocher 1 Sinon 0					ZR	0				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale							JH			
	N° SIRET de la société mère du groupe							JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

MF

Désignation de l'entreprise : EURL VTN

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
		⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 209 C et 210 E du CGI

MF

Désignation de l'entreprise :EURL VTN

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MF

Désignation de l'entreprise : EURL VTN

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MF

Désignation de l'entreprise : EURL VTNNéant ☐ *Exercice ouvert le : 01/08/2016 et clos le : 31/07/2017 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	1 100 177	
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC	248	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 500	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	1 101 925	

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	899 797	
Variation de stocks (marchandises)	OO	80	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	56 279	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	51	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	956 209	

III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	145 716

IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	145 716	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
---------------------------------------	----	---	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 100 425	
--------------------------------------	----	-----------	--

Période de référence	GY	0	1	//	0	8	/	2	0	1	6	GZ	3	1	//	0	7	/	2	0	1	7
----------------------	----	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	----	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---

Date de cessation	HR			/		/					
-------------------	----	--	--	---	--	---	--	--	--	--	--

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MF

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>EURL VTN</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2017

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'am. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/07/2017

N° SIRET

3 9 7 8 6 1 5 8 4 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL VTN

ADRESSE (voie)

52 RUE DES TOURNEURS

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

FERNANDEZ

Prénom(s)

MARC

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

500

Naissance : Date

13061959

N° Département

31

Commune

TOULOUSE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

1

Voie

RUE DU REMPART

Code Postal

31000

Commune

TOULOUSE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MF

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/07/2017

N° SIRET 3 9 7 8 6 1 5 8 4 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL VTN

ADRESSE (voie) 52 RUE DES TOURNEURS

CODE POSTAL 31000 VILLE TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

VTN
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 622 EUROS
SIEGE SOCIAL : 52 RUE DES TOURNEURS
31000 TOULOUSE
RCS : TOULOUSE B 397 861 584 00043

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix huit,

Le 29 janvier,

A 9 heures,

Le soussigné **Monsieur Marc Fernandez**, associé unique de la société **V.T.N.**, société à responsabilité limitée, au capital de 7622 Euros,

1) Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 2017.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223.19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération des fonctions de gérance de l'Associé Unique,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- le rapport de gestion,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet de résolutions,

3) Adopte les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION.

L'associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 JUILLET 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'Associé Unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 968 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

ORIGINE :	RESULTAT PERTE DE L'EXERCICE	968 euros
AFFECTATION :	REPORT A NOUVEAU	20 617 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION.

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, déclare que ce rapport sera annexé au présent procès-verbal dans le registre des délibérations.

QUATRIEME RESOLUTION.

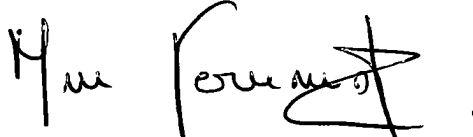
L'Associé Unique constate qu'il a pas pris une rémunération de 16 000 euros au titre de ses fonctions de gérant..
L'Associé Unique constate que ces charges sociales 16 628 euros ont été payées par la société.

CINQUIEME RESOLUTION.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès verbal.

Monsieur MARC FERNANDEZ



V.T.N.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 622 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 52 RUE DES TOURNEURS
31000 TOULOUSE**

RCS TOULOUSE B 397 861 584 00043

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2017.

Monsieur Marc Fernandez, gérant et associé unique de la Société V.T.N. présente conformément aux prescriptions légales et réglementaires le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Juillet 2017, ainsi que les documents et le bilan dudit exercice.

MF.

1. INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

1.1 Activité et résultats de la Société durant l'exercice écoulé.

	EUROS	
	31/07/2017	31/07/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 069 581	841 396
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 072 387	841 396
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 066 285	791 135
RESULTAT D'EXPLOITATION	6102	50 260
RESULTAT FINANCIER	1841	-963
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	7943	49 297
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10 756	245
RESULTAT DE L'EXERCICE	-968	47 267

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1 069 581 euros contre 841 396 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 27,09 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 072 387 euros contre 841 396 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 27,09 %

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 066 285 euros contre 791 135 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 30 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 6102 euros contre 50 260 euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de - 44 158 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 1841 euros contre - 963 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 7943 euros contre 49 297 au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 41354 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, et du résultat exceptionnel d'un montant de - 10 756 euros contre 245 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de -1845 euros contre 245 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 968 euros contre un bénéfice de 47 267 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 Juillet 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 125 651 euros contre 195 330 euros pour l'exercice précédent.

MF.

1.2 Evénements d'importance significative intervenus durant l'exercice clos au 31 juillet 2017.

NEANT

1.3 Evolution prévisible de la Société. Perspective d'avenir.

Augmentation du CA .

1.4 Evènements d'importance significative intervenus postérieurement à la clôture.

NEANT

1.5 Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation des comptes.

La présentation et les méthodes d'évaluations des comptes sont identiques à celle de l'exercice précédent.

1.6 Activités en matière de recherche et de développement.

NEANT

1.7 Activités et résultat par branches d'activité des filiales et des sociétés contrôlées.

NEANT.

2. INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

2.1 Prises de participations significatives ou prises de contrôle.

NEANT

2.2 Participations réciproques.

NEANT.

2.3. Informations sur les charges non fiscalement déductibles (articles 223 quater et 39-4 C.G.I.).

2.3.1. Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles : NEANT

2.3.2. Autres charges et dépenses somptuaires : NEANT.

MF -

2.4. Montant des dividendes et des avoirs fiscaux des trois exercices précédents (article 243 bis C.G.I)

Dividendes : NEANT
Avoir fiscal : 737 E

3. PROPOSITION D'APPROBATION DES COMPTES ET D'AFFECTATION DU RESULTAT.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 968 Euros.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Juillet 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

ORIGINE :

RESULTAT PERTE DE L'EXERCICE - 968 euros

AFFECTATION :

REPORT A NOUVEAU 20 617 euros.

Il est présenté les résolutions qui vont être soumises à l'approbation de l'associé unique et dont le texte est déposé au siège social en annexe au présent rapport.

LA GERANCE.

